

Renaturation et gestion hydraulique douce de la cour d'école ARSENE LUPIN

DCE

Règlement de consultation

Maître
d'ouvrage



COMMUNE DE JUMIEGES
61, place de la mairie
70100 Juvisy

Paysagistes concepteurs



ARBRE A CADABRA
06.04.26.01.66.2
arbracaadabra@gmail.com

Bureau VRD



SODEREF
Le Long Buisson II
620, rue de Nungesser et Coll
B.P. 992
27006 EVREUX Cedex
02.77.63.10.00

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	DATE
ESQ	A	Création	20/08/26
AVP	B		
	C		
PRO	D		
DCE	E		
***	F		

Chef de projet : Alexandre Lerat

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 - *Objet du contrat*

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent la Renaturation et gestion hydraulique douce de la cour d'école ARSENE LUPIN

Le marché comprend 2 lots :

LOT 1 : Terrassements, VRD, réseaux

LOT 2 : Espaces verts et mobilier

Lieu(x) d'exécution : Jumièges

1.2 – *Maitre d'ouvrage*

Ville de JUMIEGES
61 place de la Mairie
76480 Jumièges

1.3– *Maitre d'œuvre*

ARBRE A CADABRA
Ferme du Nisbourg
76890 Bertrimont
arbreacadabra@gmail.com – 06 64 269 662

1.4– *Mode de passation*

« La présente consultation est passée selon une procédure adaptée conformément à l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique et, le cas échéant, aux articles R. 2123-1 et suivants du même Code. »

« Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre irrégulière dans un délai approprié, sous réserve que cette régularisation n'ait pas pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles et que l'offre ne soit pas anormalement basse. »

« Conformément aux articles R. 2152-3 et R. 2152-4 du Code de la commande publique, lorsque l'offre d'un soumissionnaire semble anormalement basse, l'acheteur lui demande de fournir toutes précisions et justifications permettant d'expliquer le niveau de son prix ou de ses coûts.

Après examen des justifications fournies, l'offre pourra être rejetée dans les conditions prévues par l'article R. 2152-4 du Code de la commande publique. »

1.5– *Type et forme de contrat*

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.6– *Nomenclature*

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45232410-9	Travaux d'assainissement
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 – Conditions de la consultation

2.1 - *Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - *Forme juridique du groupement*

Les groupements sont autorisés

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent répondre aux 2 lots

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 – Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) en pdf
- L'acte d'engagement (AE) en word
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) en excel
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) en excel
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en pdf
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en pdf
- Le carnet de détails en pdf
- Le plan d'ensemble en pdf
- Le plan de plantation en pdf

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

5 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.2 – 3 dossiers à produire

1-Un **dossier administratif** comprenant :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Formulaire DC1
- Formulaire DC2
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

2-Un **dossier d'offre** comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) en pdf, signé et tamponné
- Le Bordereau des Prix Unitaires en pdf et excel, signés et tamponnés
- Le Détail Quantitatif et Estimatif en pdf et excel, signés et tamponnés
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en pdf, signé et tamponné

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en pdf, signé et tamponné
- Le carnet de détails en pdf, signé et tamponné

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le DQE et BPU est à fournir en version pdf ET en version excel

3-Un **dossier Mémoire technique** comprenant :

- Un chapitre REFERENCES SIMILAIRES de 5 pages maximum
- Un chapitre ANALYSE DU SITE de 5 pages maximum
- Un chapitre APPROCHE ENVIRONNEMENTALE de 5 pages maximum
- Un chapitre FOURNITURES de 1 page maximum
- Un chapitre DELAI de 2 pages maximum

6 – Examen des candidatures et des offres

6.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Mémoire technique	60.0 %

Prix des prestations 40 points

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * 40

Valeur technique 60 points

- REFERENCES SIMILAIRES /10 points
5 références similaires (5 pages maximum). Le candidat devra indiquer pour chaque référence : Lieu du chantier, maître d'ouvrage et maître d'œuvre, montant des travaux, explications du chantier, photos
- ANALYSE DU SITE /10 points
Connaissance, analyse et compréhension du site (5 pages maximum)
- APPROCHE ENVIRONNEMENTALE /10 points
5 actions concrètes pour la prise en compte de l'environnement et démarche environnementale en phase chantier, en rapport avec le chantier du multi accueil. Le candidat devra apporter des preuves de ces actions menées sur ce chantier (5 pages maximum)
- FOURNITURES /10 points

Tableau récapitulatif des fournitures avec les caractéristiques principales, le fournisseur, le délai d'approvisionnement. (1 page maximum)

➤ DELAI /20 points

Un planning détaillé des travaux avec l'indication claire du nombre de jours d'intervention. Avec comme objectif une fin de travaux au mercredi 1 septembre 2027. Un planning détaillé de la période d'entretien et de garantie (2 pages maximum)

Le délai indiqué deviendra contractuel à la notification.

Jugement des propositions

Très satisfaisant et très adapté au chantier du multi accueil : 9 /10

Satisfaisant et bien adapté au chantier du multi accueil : 7 / 8

Moyennement satisfaisant et moyennement adapté au chantier du multi accueil : 5 / 6

Réponse généraliste, Peu satisfaisant et peu adapté au chantier du multi accueil : 2 / 3

Absence de réponse ou réponse non adaptée au chantier du multi accueil : 0 / 1

Le jugement des propositions privilégiera les réponses ciblées à ce chantier

Les candidats devront présenter leur mémoire technique selon la trame : REFERENCES - ANALYSE DU SITE - APPROCHE ENVIRONNEMENTALE – FOURNITURES - DELAI

Ils devront respecter le nombre de pages maximum imposé pour le mémoire

10 points seront retirés en cas de non-respect de cette trame et en cas de dépassement du nombre de pages imposé par chapitre. Les annexes ou autres pages hors sommaire et dépassant le nombre de page ne seront ni lues, ni analysées

6.3 – Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

7 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant **le Dimanche 20 septembre à 23h59**

7.1 – Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de JUMIEGES
61 place de la Mairie
76480 Jumièges

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 – Transmission sou support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 – Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics.adm76.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Adresses supplémentaires et points de contact

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen
53 Avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00 Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi des recours suivants :

Un référé précontractuel (*art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative*), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat ;

Un référé contractuel (*art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative*), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ;

Un recours en contestation de la validité du contrat (*Conseil d'Etat, 4 avril 2014, n°358994, Dpt de Tarn et Garonne*) dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

Un recours pour excès de pouvoir à l'encontre des actes détachables du contrat dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis d'attribution du marché et durant toute la période de consultation des entreprises.